

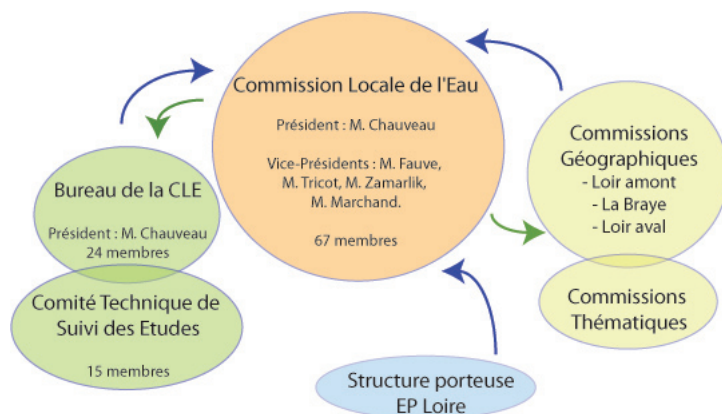


Regards sur le bassin du Loir : les résultats du diagnostic

Le SAGE, un projet concerté de territoire

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification prospective, conçu de manière collective, sur un périmètre cohérent : le bassin versant.

Son objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la satisfaction des usages et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.



Ce document est élaboré en concertation avec les acteurs locaux et la Commission Locale de l'Eau (CLE), structure décisionnelle de la démarche.



Cette commission a approuvé le diagnostic du SAGE, le 19 juin 2009. Sur la base des données présentées dans l'état des lieux, ce document permet de définir et hiérarchiser les enjeux qui seront traités dans ce projet de territoire.

La qualité physico-chimique des eaux : enjeu prioritaire

La qualité des eaux superficielles

De nombreux cours d'eau, en particulier à l'amont du bassin, présentent une mauvaise qualité physico-chimique.

La teneur des eaux en **nitrates** est fréquemment élevée ce qui remet en cause, à la fois l'atteinte des objectifs de la directive Cadre sur l'Eau et le respect des normes relatives à la production d'eau potable. Ces concentrations élevées en nitrates sont principalement issues de l'activité agricole. Ce constat s'explique par le taux de surface agricole utile (SAU) du bassin versant du Loir et l'importance des surfaces drainées qui augmentent les transferts de pollution vers les milieux aquatiques.

Les pollutions ponctuelles par le **phosphore** sont majoritairement imputables aux effluents domestiques (assainissement collectif et non-collectif). Toutefois, les pics de concentration relevés en automne et en hiver s'expliqueraient par la mobilisation en période de crue du phosphore stocké dans les sédiments accumulés en amont des barrages.

L'excès de nutriments présent dans les cours d'eau induit des phénomènes récurrents d'**eutrophisation** qui sont accentués par la présence de nombreux ouvrages hydrauliques. En effet, ceux-ci ralentissant l'écoulement, engendrent un réchauffement des eaux propice à la prolifération des algues.

Enfin, bien que les teneurs en **pesticides** restent en deçà des seuils fixés par la DCE, celles-ci dépassent ponctuellement les normes de qualité pour les eaux distribuées à l'aval du bassin. Le taux de détection de certaines molécules augmente et des concentrations importantes et croissantes ont été relevées (notamment pour le glyphosate). Cette dégradation est attribuable à l'ensemble des utilisateurs potentiels : agriculteurs, collectivités, particuliers,....

Carte de synthèse de l'enjeu AL

Eaux superficielles

Eaux brutes

concentration en pesticides > norme

concentration en matières organiques

Eaux distribuées

traces de pesticides

concentration en matières organiques importantes

concentration en pesticides > norme de qualité (Atrazine / Atrazine-déséthyl)



de qualité
importantes



Eaux brutes

- *concentration en pesticides > norme de qualité des eaux brutes*
- *concentration en nitrates proche de la norme de qualité*
- Eaux distribuées**
- *concentration en nitrates proche de la norme de qualité*
- *concentration en pesticides > norme de qualité*
- *problème de qualité bactériologique des eaux distribuées*



La présence de **nitrate**s, essentiellement d'origine agricole, engendre des problèmes pour la potabilisation de certaines nappes : nappe de Beauce et du Seno-Turonien. Par ailleurs, sur l'eau potable produite à partir de ces nappes, des **dépassements des normes eaux distribuées relatives aux pesticides** ont été relevés entre 2000 et 2007 et ce, **pour plusieurs molécules**.

La pollution des eaux superficielles et souterraines porte préjudice à la fois au milieu aquatique, mais aussi à l'Alimentation en Eau Potable. Ces altérations de la ressource en eau induisent une augmentation du coût de traitement et même parfois engendrent des interdictions ponctuelles de distribution d'eau.

Le territoire du SAGE est entièrement couvert par des syndicats d'Alimentation en Eau Potable et des services en charge de la réalisation et/ou du contrôle de l'assainissement. Cependant, le SAGE a souligné le fait que l'organisation de ces services pouvait être améliorée pour gagner en efficacité. En outre, aucune maîtrise d'ouvrage publique n'existe pour la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et, à ce jour, peu de programmes efficaces sont développés sur cette thématique.

La qualité physico-chimique des eaux est considérée comme un enjeu important par la plupart des acteurs. A leurs yeux, les nitrates et les pesticides sont les paramètres les plus importants à prendre en compte.

La gestion quantitative des eaux : un enjeu important

Pour les eaux superficielles

◆ 16 masses d'eau sont classées en **risque hydrologie** au titre de la Directive Cadre sur l'Eau et 35 en doute sur ce paramètre, notamment sur des affluents du Loir de la Beauce et en aval du bassin.

Le manque de données hydrologiques lié à l'absence de stations de jaugeage sur certains cours d'eau, rend difficile l'analyse de ce risque. Les prélèvements excessifs dans les cours d'eau ou leurs nappes d'accompagnement, conjugués parfois à des travaux hydrauliques et à la multiplication des plans d'eau, peuvent avoir un impact significatif sur le **débit du cours d'eau** et ainsi menacer les écosystèmes. Sur ces questions, des connaissances de terrain restent à acquérir.

◆ Le bassin du Loir a toujours connu des **crues** au cours de son histoire. Cependant, des facteurs anthropiques (drainage, recalibrage et curage des cours d'eau, imperméabilisation des sols, arasement des talus et des haies,...) favorisent une augmentation de la fréquence des crues et de l'ampleur des inondations.



Pour les eaux souterraines

Les prélèvements d'eaux souterraines sont nécessaires pour satisfaire les besoins de l'activité économique (agriculture principalement) et l'Alimentation en Eau Potable. Ces prélèvements, quand ils sont excessifs, ont un impact à moyen et long terme sur la quantité disponible et la qualité des eaux souterraines.



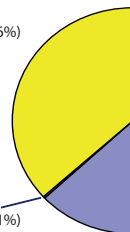
Répartition des prélèvements

Données 2004 / source : AELB

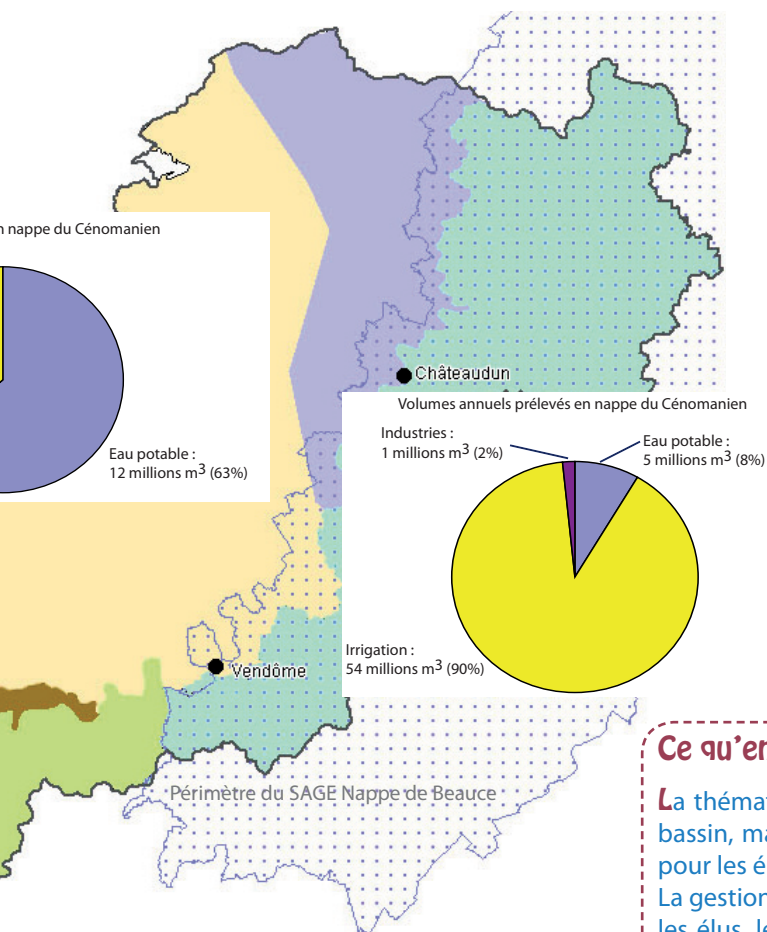
Volumes annuels prélevés en

Irrigation :
7 millions m³ (36%)

Industries :
0,05 millions m³ (1%)



ements pour les deux nappes stratégiques du territoire



Qu'en est-il de la mise en œuvre d'actions sur le terrain ?

La gestion du **risque inondation** est principalement prise en compte par la réglementation grâce aux plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) d'une part, et par l'élaboration de programmes de réduction des aléas et de la vulnérabilité d'autre part.

Pour **gérer le déséquilibre** entre les besoins et la quantité d'eau disponible, la réglementation définit des zones de répartition des eaux (ZRE) au sein desquelles les prélèvements sont limités. C'est le cas des nappes du Cénomanien et de la Beauce. Dans cette dernière, un système de gestion volumétrique des prélèvements a été mis en place. Il permet de définir chaque année un volume exploitable (cf, www.sage-beauce.fr). Une étude est en cours sur la nappe du Cénomanien afin de préserver durablement cette ressource. Sur les autres secteurs déficitaires, la mise en œuvre de bilans besoins/ressources plus fins pourra être nécessaire pour trouver des solutions durables.

Ce qu'en pensent les acteurs locaux

La thématique des débits d'étiage a été peu évoquée par les acteurs du bassin, mais la problématique des inondations reste encore très sensible pour les élus de communes riveraines du Loir.

La gestion quantitative des eaux souterraines est un enjeu important pour les élus, les associations et les prescripteurs et financeurs de l'amont du bassin (nappe de Beauce). En aval, secteur principalement concerné par la nappe du Cénomanien, des acteurs estiment qu'il y a moins de menaces, même si certains problèmes apparaissent (baisse du niveau de la nappe).

Qualité morphologique des cours d'eau et zones humides

La qualité morphologique des cours d'eau : un enjeu prioritaire

Les sources d'altération des milieux aquatiques sont importantes sur le bassin du Loir.

Les travaux hydrauliques, la présence et la multiplication des ouvrages et des plans d'eau sur la majorité des sous-bassins représentent les **principales pressions** exercées sur la morphologie des cours d'eau et sur la continuité écologique (libre circulation des sédiments et des espèces aquatiques). Ces sources de pression, entraînant une morphologie dégradée, menacent l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau, imposée par la Directive Cadre sur l'Eau à l'horizon de 2015. Plus de 60% des masses d'eau superficielles sont concernées sur le bassin du Loir.

La préservation et la restauration des zones humides : un enjeu important

Les **zones humides** sont mal connues sur le bassin du Loir, en particulier dans les départements du Loir-et-Cher et de l'Eure-et-Loir. Elles ont subi depuis plus d'un siècle des aménagements (drainage, comblement, mise en culture...) qui ont entraîné leur disparition ou la perturbation de leur fonctionnement hydraulique.

Qu'en est-il de la mise en œuvre d'actions sur le terrain ?

Le bassin du Loir n'est pas complètement couvert par des structures ayant compétence à intervenir sur la gestion et la préservation des milieux aquatiques (syndicats de bassin versant, de rivières...).

De plus, beaucoup d'entre elles n'interviennent que de façon partielle et ponctuelle sur ces milieux (entretien limité à la ripisylve, par exemple) et ne travaillent pas toujours à l'échelle du bassin versant.

Ce qu'en pensent les acteurs locaux

À l'issue de la consultation, si l'enjeu « morphologie » apparaît comme important aux yeux des associations, des prescripteurs et des financeurs, il ressort comme « peu important » pour les acteurs économiques et la plupart des élus. Par ailleurs, de nombreux acteurs sont en demande d'informations techniques sur cette thématique. Sur la question des ouvrages hydrauliques, les acteurs locaux semblent prêts à travailler de façon concertée, en menant une réflexion au cas par cas sur le devenir de chaque ouvrage.

L'enjeu « zones humides » apparaît comme plus secondaire à l'échelle du bassin du Loir.





L'organisation de la maîtrise d'ouvrage et le portage du SAGE : un enjeu prioritaire

Sur l'ensemble des problématiques (diminution des pressions de pollution, gestion et restauration des cours d'eau, sécurisation de l'alimentation en eau potable...), la maîtrise d'ouvrage des actions est à coordonner, parfois même à créer. Par ailleurs, le portage du SAGE, lors de sa phase de mise en œuvre, est à réfléchir dès maintenant.

Glossaire

Alea : événement indésirable, représenté à travers la relation entre intensité et fréquence.

Anthropique : se dit d'un élément dont la présence résulte de l'intervention humaine.

Bassin versant : territoire recevant les précipitations qui alimentent un cours d'eau.

Débit d'étiage : débit minimum d'un cours d'eau calculé sur un pas de temps donné en période de basses eaux.

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : directive européenne de 2000 transposée en droit français en 2004. Elle impose une gestion cohérente par grand bassin hydrographique pour atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015. Des délais supplémentaires peuvent être demandés.

Eaux brutes : eaux n'ayant subi aucun traitement qui peuvent alimenter une station de production d'eau potable.

Eaux distribuées : eaux mises dans les réseaux pour l'Alimentation en Eau Potable.

Eutrophisation : détérioration d'un écosystème aquatique par la prolifération de certains végétaux, en particulier des algues, suite à un excès d'apport en nutriments.

Masse d'eau : unité élémentaire (linéaire de rivière ou aquifère restreint) utilisé pour caractériser l'état du milieu et les objectifs à atteindre dans le cadre de la DCE.

Morphologie d'un cours d'eau : forme du cours d'eau (profil en long et en travers, tracé planimétrique...).

Nappe alluviale : volume d'eau souterraine contenu dans les alluvions, en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau.

Nitrate : élément chimique entrant dans le cycle de l'azote.

Ouvrage hydraulique : aménagement servant à réguler le débit d'eau.

Phosphore : élément chimique provenant de rejets domestiques, industriels ou d'élevages agricoles.

Ripisylve : végétation des bords de cours d'eau.

Risque et doute au titre de la DCE : les masses d'eau pour lesquelles il y a un risque de ne pas atteindre les objectifs de bon état d'ici 2015 sont classés en « risque ». Les masses d'eau pour lesquelles les données sont insuffisantes pour statuer quant à l'atteinte des objectifs sont classées en « doute ».

Surface agricole utile (SAU) : surface consacrée à la production agricole.

Sédiments : dépôts solides transportés et déposés par les eaux (sur le fond des cours d'eau, etc).

Partenaires :



Etablissement public du ministère chargé du développement durable



LOIR-ET-CHER



Région



Structure porteuse du SAGE :
(maîtrise d'ouvrage des études et animation)
Etablissement public Loire.



Conception :

CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, septembre 2009, sur la base du diagnostic élaboré conjointement par SCE et le CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir.

Crédits photos :

- CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
- EP Loire
- FDAPPMA 72

Sources cartes : SCE



Le **diagnostic complet** est téléchargeable sur le site : www.sage-loir.fr

La phase «**tendances et scénarios**» poursuit ce travail.

Son **objectif** : estimer les tendances d'évolution des usages et de leurs impacts sur le milieu pour choisir un scénario de gestion durable de la ressource.



www.sage-loir.fr

Contact :

Natacha Mosnier

Animatrice de la CLE du bassin du Loir

natacha.mosnier@eptb-loire.fr

Hôtel de ville - Espace Pierre Mendès France

72200 La Flèche

Tél : 02 41 86 63 16

